

Département
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du samedi 27 aout 2022
N°20220827-01

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	7	7

L'an deux-mille-vingt-deux et le samedi 27 aout août à 10h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean LEYMARIE, Maire.

Date de la
Convocation

22/08/2022

Date d'affichage

22/08/2022

Objet de
Délibération

Election 1^{er} adjoint

Suite à une
démission

Etaient présents

ESPINASSE Joël, LEYMARIE Jean, ROUGET Alain, PELLET Bernard, PEIRS Virginie, VALGALIER Jessie,

Absents : JULIEN Christian,

Procuration : JULIEN Christian donne procuration à PEIRS Virginie,

A été nommée secrétaire : ROUGET Alain

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 20200524-03 du 24/05/2020 portant création de 2 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°20200524-02 du 24/05/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 16/08/2022,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 1^{er} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Alain ROUGET

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

A obtenu : ROUGET Alain 7 voix

Article 3 : Monsieur ROUGET Alain est désigné en qualité de 1^{er} adjoint au maire.

Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE
Jean LEYMARIE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
27/08/2022
et publication du
27/08/2022